

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.055

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 10 avril, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 avril 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 avril 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Yannick PAVON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) », POUR L'ANNÉE 2017

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 4 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération n°17.036 en date du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 20.000 € (vingt mille euros) au profit de l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 217.500 € (deux cent dix-sept mille cinq cents euros), à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », portant la subvention totale à 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros).

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 217.500 € (deux cent dix-sept mille cinq cents euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros),
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de ROYAN et l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2017,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 avril 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO



Comité des Fêtes et d'Animation de Royan

JUILLET 2017

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
S 1					
D 2		Festival Country			
L 3			Kdanse Initiation à la danse à 20h15 Esther et les copycats à 21h15		Esther et les copycats : Du rock' and roll, du swing et du blues
M 4	Hip-Hop Initiation et démonstration hip hop de 18h à 20h				
ME 5		Prestige danse Initiation et danses diverses de 19h30 à 21h		Virginie Mixte à 21h15	Virginie mixte : Une voix chaude et envoûtante - Tour de chant variété française avec la filleule de scène de Charles DUMONT
J 6			Lipstick à 21h15		Lipstick : Quintet reprise pop-rock avec les voix de Sandrine et Sylvain
V 7	Hip-Hop Initiation et démonstration hip hop de 18h à 20h	Revue diamants Cabaret à 21h15			Revue Cabaret: Chic et glamour où chanteurs, danseurs et transformistes vous entraînent dans le monde féérique du strass et paillettes dans la pure tradition des cabarets parisiens
S 8	Tournol CATCH à 21h15		Poussez pas Mémé		Le groupe poussez pas Mémé accompagnera la soirée de catch par leur côté déjanté. Ces excellents musiciens communiqueront leur joie de vivre et leur bonne humeur.
D 9	Structure ballon de 18h à 19h (Enfant)			Lorenzo (seul)	Lorenzo (variété française) : Un poète chante des poètes

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
L 10		Prestige danse Démonstration de danse 18h à 20h Ricky Norton à 21h15			Ricky Norton : Dans un show 100% rock and roll pour petits et grands. Initiation rock and roll et pratique. Show assuré par Maxime Faucher en personne.
M 11	Rue du Cirque Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)			Bee swing and the boy à 21h15	Bee swing and the boy : Swing show. Un look, une voix, une ambiance et toute la magie du vintage. De pecker : Un crooneur qui chante, bien connu du public royannais
ME 12		Kdanse Initiation à la danse de 20h à 21h Give me Revelation à 21h15			Kdanse : Initiation swing les bonne base de la danse pour pratiquer avec le groupe Give me (swing). Give me Revelation : Electro swing vintage - de l'énergie pétillante mais aussi des ballades au instant planant et de hip-hop détonnant.
J 13			Itah à 21h15		ITAH : Rock pop qui envoie avec une belle équipe de musicien autour de Jean Itah.
V 14				?	
S 15	Mélo le clown de 18h à 19h	Balbazar à 21h15			Balbazar : Révélation musical un concert gai, qui bouge, qui décoiffe !
D 16				De pecker à 21h15	De pecker : Un crooneur qui chante, bien connu du public royannais

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc		
L 17	Jeux d'Antan Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)	Lorenzo Grand spectacle à 21h15			Lorenzo (variété française) : Un poète chante des poètes avec des danseuses.		
M 18			FAO Lumière à 21h15		Lorenzo (variété française) : Un poète chante des poètes		
ME 19	Les z'animes voyageurs Laida Enfant de 18h à 19h	Maracchi Valdes		Danse de 18h à 20h	Marrachi Valdes : Des musiciens qui nous font voyager en Argentine, Cuba, Mexique, etc .. Dans l'envol de jupons colorés des danseuses.		
J 20			Violon sur le sable				
V 21	Gom' et gomettes de 17h à 19h (Enfant)						
S 22							
D 23	Sulky chevaux Laida de 17h à 19h (Enfant)						

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
L 24	Hip-hop Initiation à la danse de 18h à 20h				
M 25	Destination secrète Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)				
ME 26					
J 27	Emplacement réversé mairie				
V 28					
S 29	Peinture de 17h à 19h (Enfant)				
D 30					
L 31	Seb carter magicien de 18h à 19h (Enfant)				

AOÛT 2017

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
M 1	Jeux de société de 10h à 22h (Jeux de société en famille)	Las Gabachas de la cumbia à 21h15			Las gabachas de la cumbia : Un spectacle d'une superbe énergie au couleur de l'Amérique latine dans une grande complicité avec le public. De pecker : Un crooneur qui chante bien connu du public royannais
ME 2		Ric Music à 21h15			Ric Music : Reagge ragga au style énergique mélassé et poésie urbaine
J 3	Quel cirque ! Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)			Napkins à 21h15	Napkins : Du blues aux accents de swing festif. Initiation west coast en première partie du concert de Napkins
V 4	Hip-hop Initiation et découverte de 18h à 20h	Marcus à 21h15			
S 5	Gom' et gommeffes de 17h à 19h (Enfant)		Lipstick à 21h15		Lipstick : Quintet reprise pop-rock avec les voix de Sandrine et Sylvain
D 6				Virginie mixte à 21h15	Virginie mixte : Une voix chaude et envoûtante - Tour de chant variété française avec la filleule de scène de Charles DUMONT

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
L 7	Marchons sur la fête Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)	Ryon			Ryon : Une pépite de la nouvelle scène reggae française à l'inspiration poétique et métissé
M 8	Poussez pas Mémé à 21h15				Poussez pas Mémé : Cinq musiciens déjantés vous entraîneront dans leur folie musicale et joyeuse.
ME 9	Danse Initiation danse rock de 19h à 21h Macadam bazar à 21h15	Village des jeux			Macadam bazar : Rock, musette et chanson punk. .. C'est gai et coloré, ça se danse et ça se chante.
J 10		Village des jeux			Crescendo ??????????????
V 11	Jeux de société de 10h à 22h (Jeux de société en famille)	Beach Tennis		Danse Initiation à la danse de 19h à 21h Papa Jive à 21h15	Papa Jive : Swing blues et jazz bogie complice
S 12		Lorenzo Grand soectacle à 21h15			Lorenzo (variété française) : Un poète chante des poètes avec des danseuses.
D 13	Belle époque	Soul dealers à 21h15			Soul dealers : Concert hommage appuyer à la soul musique et son univers coloré

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
L 14	Poussez pas Mémé déambulation et statique				
M 15		Bal du 15 août ????????????????			Poussez pas Mémé : Cinq musiciens déjantés vous entraîneront dans leur folie musicale et joyeuse.
ME 16	Mélo le clown de 17h30 à 19h (Enfant)	Danse Initiation latino à la danse de 19h à 21h Marrachi Valdes à 21h15			Marrachi Valdes : Des musiciens qui nous font voyager en Argentine, Cuba, Mexique, etc .. Dans l'envol de jupons colorés des danseuses.
J 17	Hip-hop Initiation et découverte de 18h à 20h	You man stereo à 21h		Maracchi Valdes (trio) à 21h15	Marrachi Valdes : De la musique pleine de soleil avec des musiciens enjoués.
V 18		Arokana Révélation à 21h			Arokana révélation : Chansons françaises pop-rock - savant mélange de comédie et de chansons françaises sur des arrangements musicaux allant du Jazz Manouche au Rock Acoustique
S 19	Sulky chevaux de 17h à 19h (Enfant)		Kdanse Initiation à la danse à 20h15 Esther et les copycats à 21h15		Esther et les copycats : Du rock' and roll, du swing et du blues
D 20				Happy danse Initiation danse de 19h à 21h Rue Latino à 21h15	

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	
L 21	Seb Carter Magie de 18h à 19h (Enfant)	Danse Initiation danse de 18h à 20h Eddy Ray Cooper à 21h15				Eddy ray Cooper : Jitterburg, Rock et Swing
M 22				Seb la grande illusion		Grande illusion avec Seb Carter : spectacle de magie
ME 23	Le Palais mystérieux Abac'Art de 18h à 19h (Enfant)		Itah à 21h15			ITAH : Rock pop qui envoie avec une belle équipe de musicien autour de Jean Itah.
J 24				Napkings à 21h15	Lorenzo (seul)	Napkings : Du blues aux accents de swing festif. Lorenzo (variété française) : Un poète chante des poètes
V 25		Spectacle de Hip- hop à 21h15				
S 26	Mélo le clown de 17h à 19h (Enfant)	Tribute to Rollings stones à 21h				
D 27		Les Marylines				Les Marylines : Spectacle de cabaret revisité alliant charme, glamour et modernité.

Date	Place Rouge	Kérimel	Auditorium	Port	Parc
L 28					
M 29					
ME 30			Danse ??		
J 31					
02-sept					

Les dates de fin août libres servent à être complètes en cas de mauvais temps au festival & août 2017



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION
« COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017, rendue exécutoire le 12 avril 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 juillet 2010, sous le numéro W172003094, représentée par Madame Chantal EMILE, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

En exécution de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 janvier 2001, la commune et *l'Association* ont décidé de conclure, pour l'année 2017, une convention d'objectifs destinée à :

- Assurer la transparence des relations entre la commune et *l'Association*,
- Définir les obligations réciproques des parties en délimitant l'engagement de la commune en fonction d'objectifs précis,
- Fixer les règles relatives au fonctionnement de *l'Association* et notamment celles relatives au respect des normes comptables et de gestion et aux modalités de contrôle des comptes et de l'activité de *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

CE

ARTICLE 1

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) » a notamment vocation à :

- Organiser un ensemble de manifestations sur la commune de ROYAN, afin de favoriser l'attractivité de la station, une liste non exhaustive de ces manifestations est jointe en annexe 1.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique culturelle et d'animation de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association.

ARTICLE 2

En contrepartie l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra justifier du fonctionnement de ses activités conformément à la vocation arrêté à l'article 1 ci-dessus.

En particulier, elle devra :

- Indiquer les données statistiques des différentes manifestations, comme par exemple la fréquence des différentes manifestations,
- Communiquer à la Ville de ROYAN, au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifié par le Président ou le Trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.
- Fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du Conseil d'Administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.
- Tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.
- Accepter le contrôle de ses finances, de sa gestion et de l'utilisation des fonds publics par la Ville,
- Transmettre à la Ville au plus tard le 10 octobre, un point de situation comptable et financier arrêté à la reprise de l'activité sportive, soit le 5 septembre,
- Mentionner la participation financière de la Ville de ROYAN et à faire apparaître sa contribution financière dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée avec le concours de la Ville de ROYAN » et de l'apposition du logo de la Ville de ROYAN conformément à sa charte graphique.
- Apposer le logo-type de la Ville de ROYAN et la référence à son site institutionnel <http://www.ville-royan.fr> qui sont obligatoires sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication relatifs à l'opération aidée, y compris sur les sites web.
- Porter sur la couverture du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions et sur toute publication en découlant, la mention « opération réalisée avec le concours financier de la Ville de ROYAN » avec le logo de la Ville de ROYAN.
- Avoir obligatoirement recours à un Commissaire aux Comptes au-delà d'un seuil de 153.000 € et s'engage à transmettre à la Ville tout rapport produit par celui-ci, conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce.

ARTICLE 3

La Ville s'engage à verser la somme de 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros).

Cette subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- 20.000 € (vingt mille euros), déjà versés selon la délibération n°17.036 en date du 20 mars 2017,
- 150.000 € (cent cinquante mille euros), le 1^{er} juin 2017,
- 67.500 € (soixante-sept mille cinq cents euros), le 1^{er} septembre 2017.

CE

ARTICLE 4- CONTROLE ET SANCTIONS

Contrôle :

La Ville de ROYAN contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

La Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente à l'excédent de la contribution financière.

Pendant, et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par *la Ville*, dans le cadre d'une évaluation ou dans le cadre du contrôle financier annuel. *L'Association* s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Sanctions :

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par *l'Association* sans l'accord écrit de la Ville de ROYAN, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par *l'Association* et avoir préalablement entendu ses représentants. *La Ville* en informe *l'Association* par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5- LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, soit pendant sa durée ou à l'issue de celle-ci. A défaut, ces différends sont soumis à l'appréciation du :

Tribunal Administratif de POITIERS
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
☎ : 05.49.60.79.19
greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ARTICLE 6- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile, chacune en son siège social respectif.

Fait à ROYAN, le 14 AVR. 2017

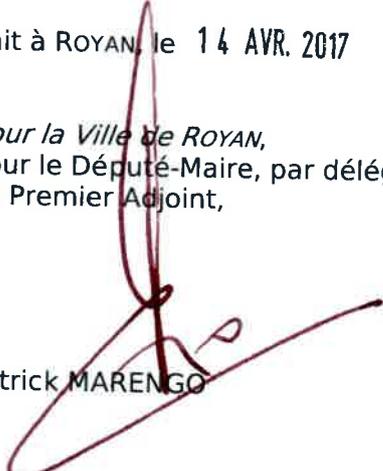
Pour *l'association*,
La Présidente,



Chantal EMILE



Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO